



REUNION PUBLIQUE

VENDREDI 06 JUIN 2025 A 19H

ACTIONS 2025





Plan de la réunion



1. Mot d'accueil et de bienvenue
2. Rénovation du centre-ancien
3. Travaux de voiries
4. Embellissement du village, protection contre l'incendie, Atlas de la Biodiversité
5. Accès aux soins et aux logements
6. Rendez-vous festifs de l'été





Rencontrer et échanger avec le Maire et les élus : une priorité.

- a) Réunions publiques annuelles ou thématiques (ateliers citoyens)
- b) Après le conseil municipal (en moyenne 1 fois par mois)
- c) Journée d'accueil des nouveaux arrivants (13 juillet)
- d) Présence des élus aux nombreux évènements
- e) RDV en mairie
- f) Echanges par mail mairie@tresserre.fr
- g) Juillet - août Permanence Maire et Adjointes le weekend.





Rénovation du centre-ancien en deux tranches 2025-2026.

Objectifs : revitalisation urbaine (nouvel espace public) et mises aux normes (accessibilité, dés-imperméabilisation, sécurité incendie, énergétique, confort d'usage)

Contenu :

- ☐ *café-restaurant-commerce équitable et espace associatif intergénérationnel*
- ☐ *espace santé et tiers-lieu éco-socio-culturel*

Début travaux : 16 juin

Architecte : Adrienne COSTA

Coût : 1,8 million HT financé à 68% par Europe (FEDER et LEADER), État, Région, Département, SYDEEL, ...



Un des projets les mieux financés de la mandature !





Rénovation du centre-ancien



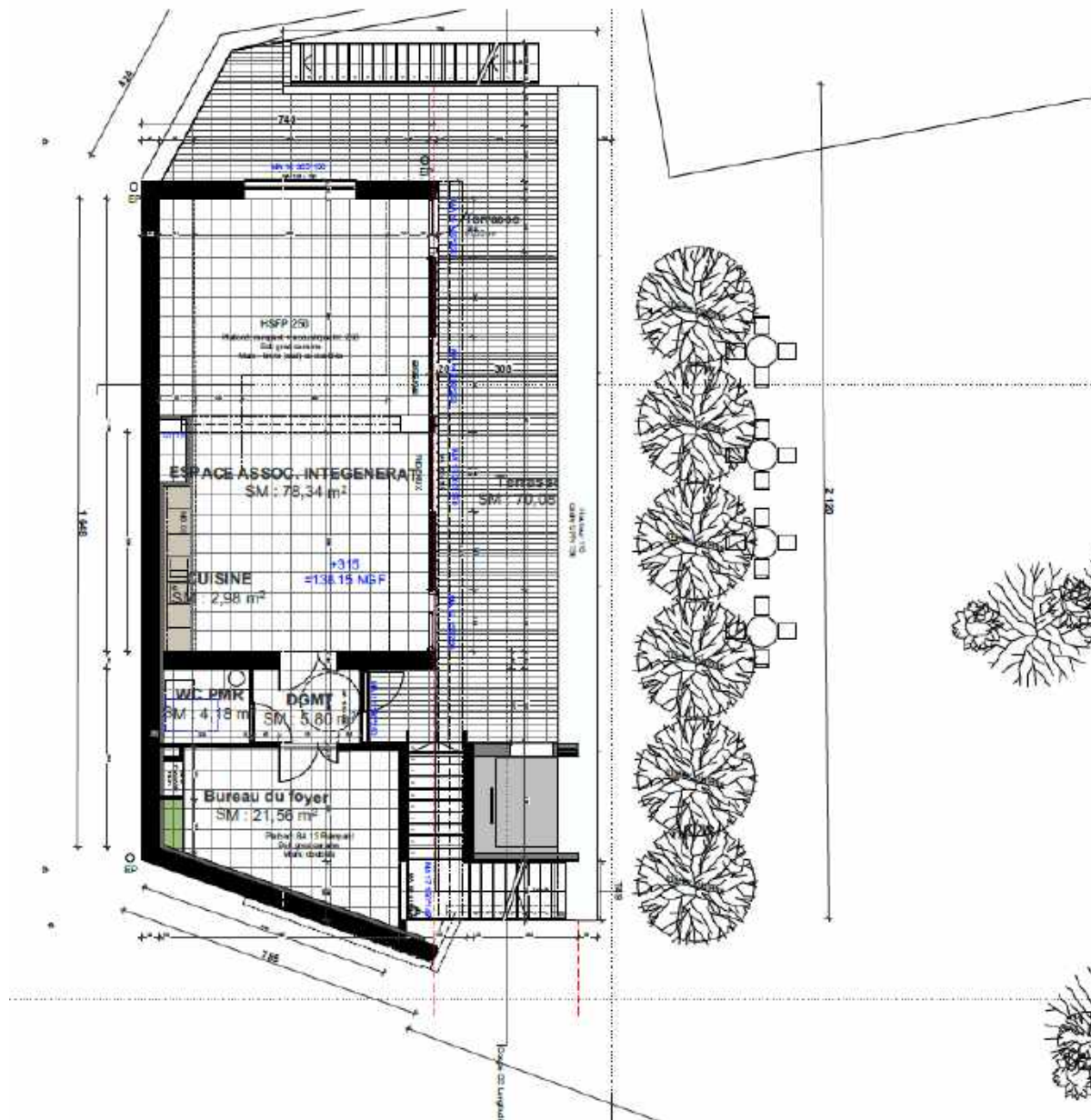


Rénovation du centre-ancien





Rénovation du centre-ancien - Tranche 1 (R+1)

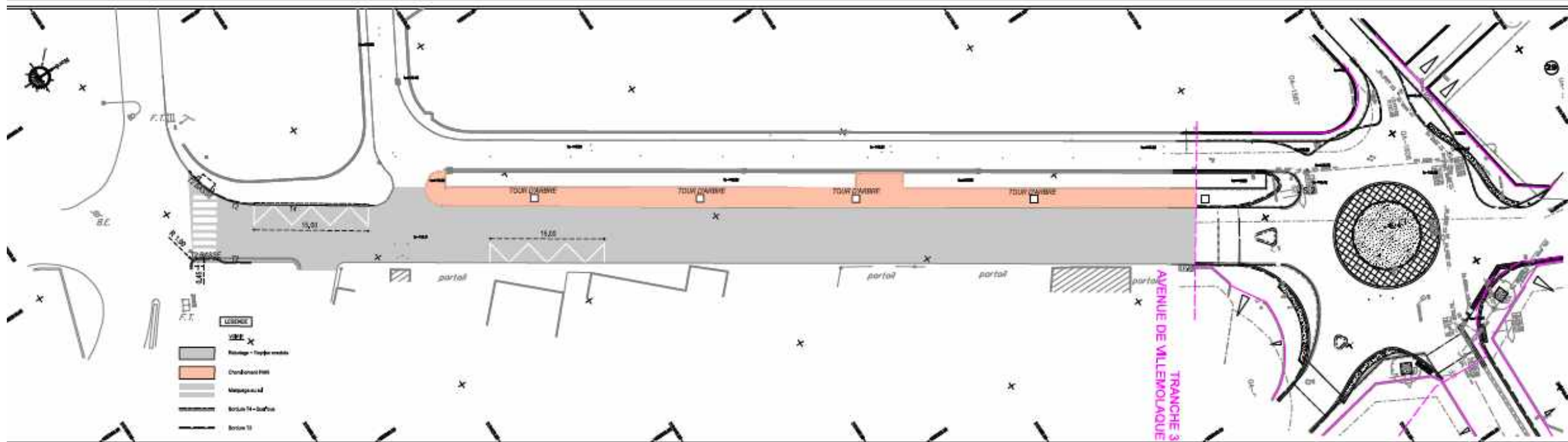




Travaux de voirie

Poursuite du Plan d'Apaisement de la Circulation à Tresserre

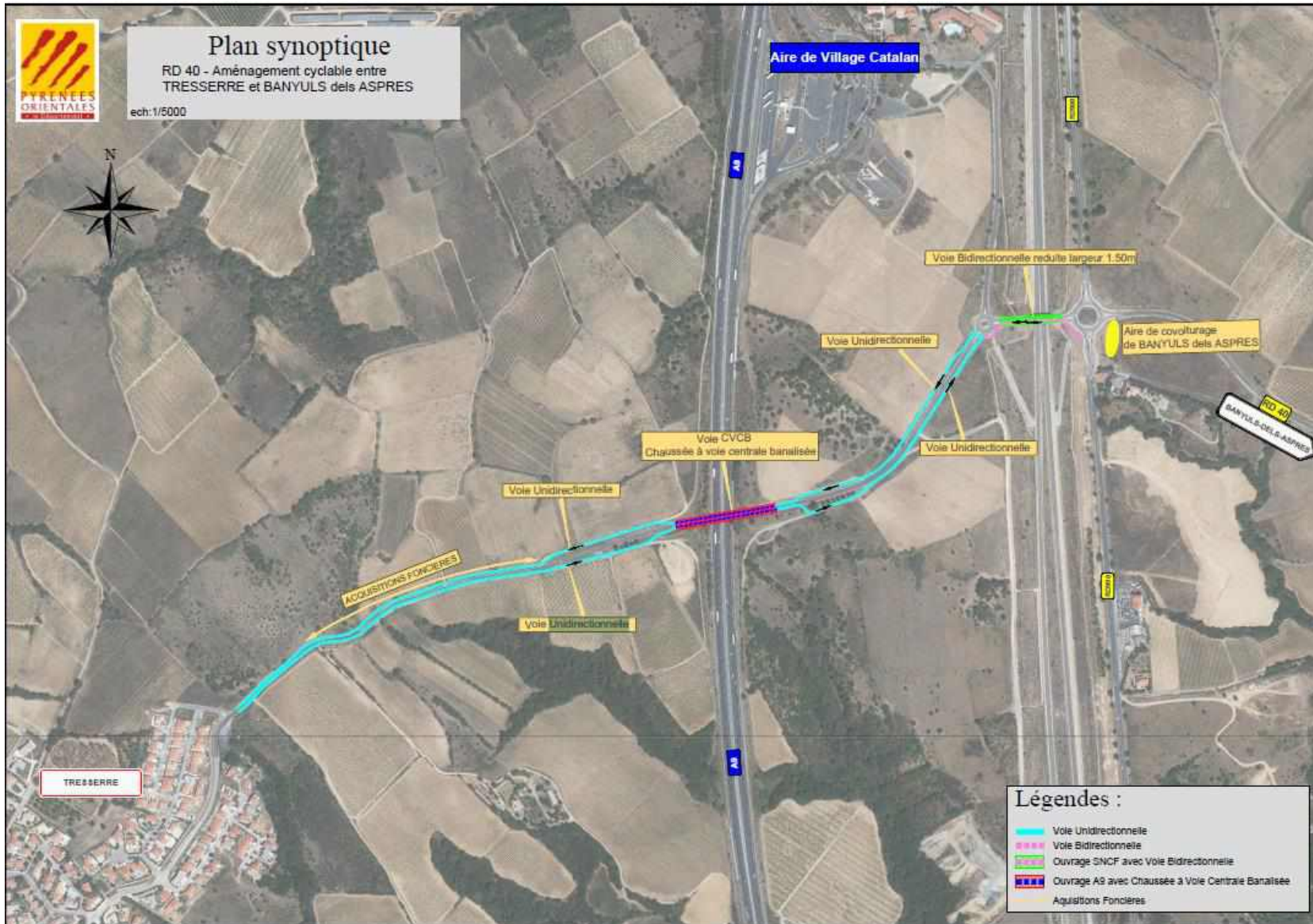
Giratoire av de Tamaris et av de Villemolaque (mi-juin /début août)





Travaux de voirie

Piste cyclable entrée Nord (fin 2025)





Travaux de voirie

Réfection – finalisation de trottoirs



Résidence Plein Soleil



Avenue de Villemolaque



Cimetière





Embellissement végétal

Poursuite de la végétalisation des rues (concours de l'AURCA)



St Génis des Fontaines

Etude de dés-imperméabilisation partielle de la cour de l'école (concours du CAUE en lien avec un groupe-projet composé de parents d'élèves, d'enseignants et d'élus)





Obligations légales de débroussaillage (1)

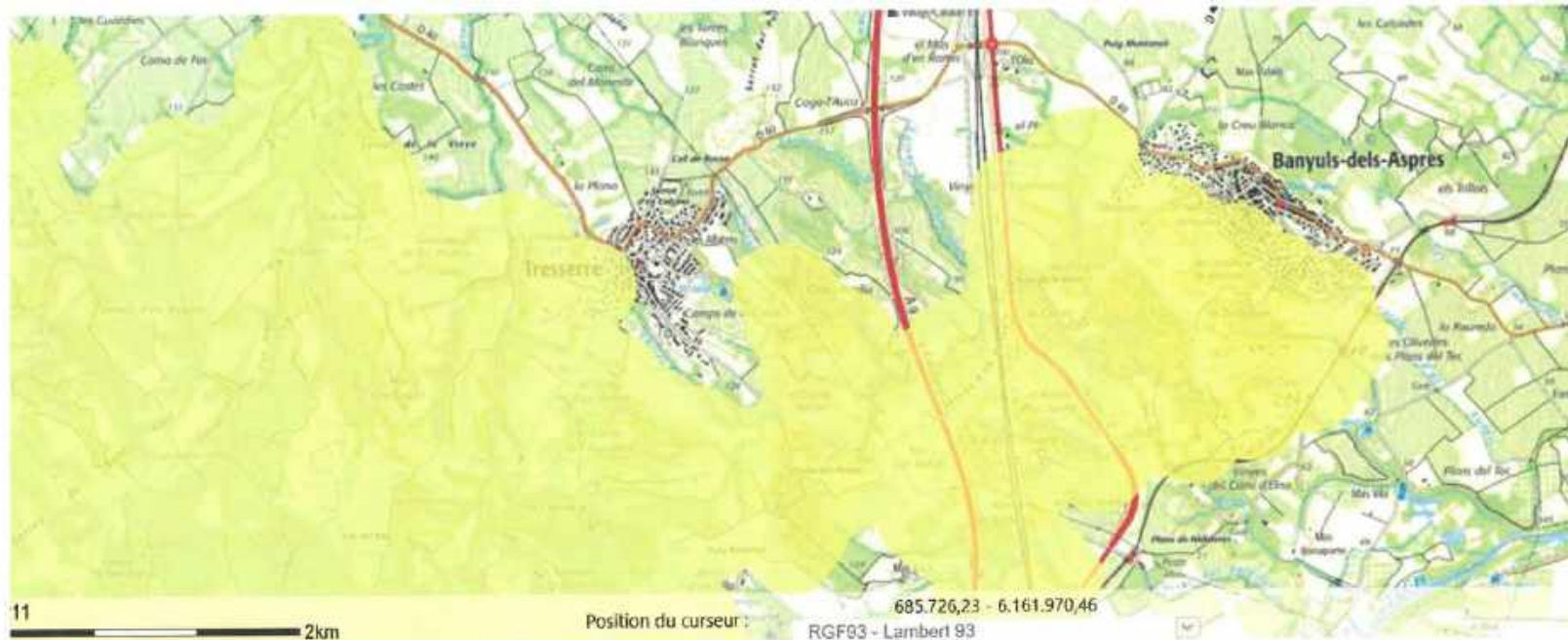


Le débroussaillage, qui doit le pratiquer ?

INCENDIE = RISQUE MAJEUR. LA PRÉVENTION EST LA PREMIÈRE MESURE POUR LUTTER

Obligations du particulier : débroussailler et maintenir les terrains situés à moins de 200 mètres des massifs boisés, landes, garrigues ou maquis*

**code forestier et arrêté préfectoral du 15 avril 2019*





Obligations légales de débroussaillage (2)



Vous êtes en zone "urbaine" (Zone U du document d'urbanisme en vigueur) ou en zone spécifique listée par arrêté préfectoral : **obligation de débroussailler** l'intégralité de votre parcelle, avec ou sans bâtiment.

A Tresserre en 2024, 27 sur 28 propriétaires sollicités ont débroussaillé.

En 2023, adhésion au Syndicat Intercommunal « Secteur d'Intervention Prioritaire » (SIP) des Aspres pour la prévention des incendies compétent et des pistes DFCI seront aussi programmées. En 2024, la commune a fait traiter 2 zones de réduction de combustible et fait installer une citerne de 30 000 lits au Bois Pous.

Plus d'infos sur : www.prevention-incendie66.com

5 Bilan des Investissements DFCI

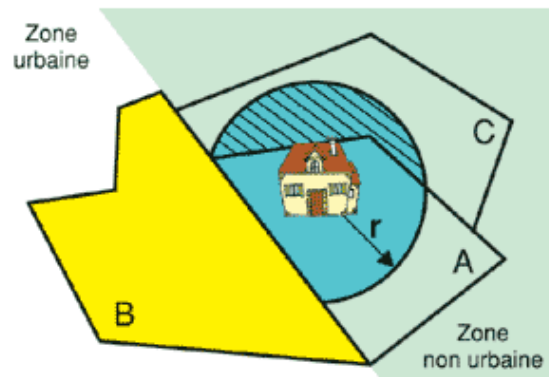
Bilan des precedents PAFI des Aspres:

Bilan PAFI	Création de ZRC	Entretien de ZRC	Création de piste	Mise aux normes de piste	Création de point d'eau
1978 à 1989	58	54	52.2	35.7	14
1989 à 2000	232.6	164.3	16.8	29.3	8
2000 à 2012	80.4	247.3	10.2	31	23
2012 à 2022	77.9	191.8	2.33	41.4	14

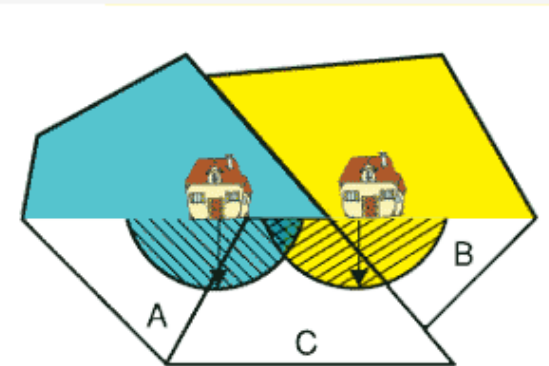


Schémas pour agir = si difficulté prendre RDV en mairie (3)

En zone mixte



- Le propriétaire A est en zone non urbaine, et doit donc débroussailler sur un rayon de 50m autour des bâtiments. Sa limite de parcelle étant située, en partie, avant ces 50m, il devra débroussailler également chez C. En revanche, il ne débroussaillera pas chez B qui est soumis à la réglementation relative aux zones urbaines.
- Le propriétaire B est en zone urbaine. Il doit donc débroussailler l'intégralité de sa parcelle.
- Le propriétaire C est en zone non urbaine et ne possède aucune bâtisse sur cette parcelle. Il n'est donc pas soumis à l'obligation de débroussaillage.



- Le propriétaire A possède une partie de sa parcelle en zone urbaine qu'il doit intégralement débroussailler. Sur la zone non urbaine, il respectera le rayon de 50m et devra donc débroussailler chez C.
- Le propriétaire B possède une partie de sa parcelle en zone urbaine qu'il doit intégralement débroussailler. Sur la zone non urbaine, il respectera le rayon de 50m et devra donc débroussailler chez C.
- Le Bâti A étant plus proche de la parcelle C que le bâti B, la zone commune de débroussaillage incombe au propriétaire A.
- Le propriétaire C est en zone non urbaine et ne possède aucune bâtisse sur cette parcelle. Il n'est donc pas soumis à l'obligation de débroussaillage.



Atlas
de la Biodiversité
interCommunale
des Aspres



Outil de détermination des enjeux écologiques à l'échelle du territoire des Aspres par :

- 1 . Amélioration des connaissances naturalistes
- 2 . Mobilisation citoyenne et sciences participatives
- 3 . Communication et sensibilisation auprès du grand public
- 4 . Intégration des enjeux écologiques dans l'aménagement du territoire
- 5 . Elaboration d'une stratégie intercommunale pour la biodiversité





Accès aux soins et au logement



- Accueil du medicobus (4^{ème} trimestre 2025), création d'un espace santé (démarrage tranche 2 du projet « Cœur Pulsant » début 2026)
- Livraison de 11 logements adaptés « seniors » *Le Jardin d'Argent* (février 2026)
- Livraison 9 logements sociaux écoquartier (fin 2026)
- Demande de réhabilitation logements sociaux OPH 66 av de Nidolères





Rendez-vous festifs de l'été

- 13 juillet 19h30 : Fête Nationale – grand bal et repas populaire – Place des Oliviers
- 14 juillet 11h15 : Commémoration de la Fête Nationale – Place Nova
- 16 juillet soirée : Cinémaginaire – Place Nova
- 2 août : troc-scolaire
- 6 août 18h30 : *Tresserre fait sa guinguette* Place des Oliviers
- 11 août – concert des amis d'Alain Molinaro à la Cave aux Contes
- 13 août soirée : Cinémaginaire – Place Nova
- 13 septembre : Forum des associations
- 20-21 septembre – Journées du Patrimoine
 - Ateliers et Randonnée des 3 communes « *Sur les pas des Templiers* »
 - (10 km entre Tresserre, Villemolaque et Passa)
- 5 octobre – Fête des Vendanges





Nous vous remercions !

